PROCES-VERBAL du 5 janvier 2026

L'An deux mille vingt-six, le cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ennordres régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hugues DUBOIN, Maire, en séance ordinaire à la salle municipale, légalement convoqué le 23 décembre 2025 et affiché le 23 décembre 2025.

Étaient présents (6) : M. DUBOIN Hugues (Maire), Mme PRUNIER Cathy, M. MARCHAND Ludovic, M. CORNUEL Patrick, Mme VALLIER Claire, M. DE POMMEREAU Emmanuel.

Absents excusés sans pouvoir (3) :

- Mme DUBOIN Sybille, excusée,
- M. MICHAUX Jordan, excusé
- M. CHERRIER Romain, excusé.

Absents (1) :

- M. AUDRY Yoann

M. PRUNIER Cathy a été désignée secrétaire de séance.

A – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2025,

1 – Délibération : Choix du Cabinet d'Architecte pour la rénovation de la Salle Municipale.

2 – Délibération : Plan de financement des travaux de rénovation de la Salle Municipale.

3 – Délibération : Demande de subvention DETR/DSIL.

4 – Délibération : Demande de subvention au CRST pour les travaux de la Salle Municipale.

5 – Délibération : Demande de subvention au SDE18 pour les travaux de la Salle Municipale.

6 – Délibération : Demande de soutien au CIT18 pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

7 – Délibération : Autorisation d'engager, de liquider et mandater *(annule et remplace)*.

8 – Information : Auberge "Les Amis de Diane".

9 – Information : Présentation du diagnostic de l'Église réalisé par le Cabinet TraitCarré.

10 – Information : Présentation du diagnostic des cloches et du Beffroi par l'expert campanaire.

Affaires diverses

- Préparation des vœux à la population.
- Luminaires de Noël
- Date du CCID
- Demande participation MFR de Gien

****

DELIBERATION n°2026/405 du 5 janvier 2026

Décision d'engager les travaux à la salle municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale doivent être engagés.
Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux de rénovation de la salle municipale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à engager les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.
2. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte tant administratif se rapportant à ce projet.

****

DELIBERATION n°2026/406 du 5 janvier 2026

Choix du cabinet d'architecte pour la rénovation de la salle municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les cabinets d'architecte qui ont répondus à l'appel d'offres pour la rénovation de la salle municipale.
Les cabinets d'architecte étaient :

- Carré d'Arche
- Atelier 1+1 Architecture
- Agaura Atelier Gauchery-Radigue

Le cabinet Agaura a décliné l'appel d'offres.
Le cabinet Atelier 1+1 Architecture a déposé une offre.
Le cabinet Carré d'Arche a déposé une offre.

Il est demandé aux membres du conseil municipal, de se prononcer sur le choix du cabinet qui exécutera les travaux de la salle municipale au vu des deux offres déposées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

3. **– d'approuver** l'offre du cabinet Carré d'Arche pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la salle municipale.
4. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents permettent l'application à la présente délibération.

****

DELIBERATION n°2026/407 du 5 janvier 2026

Demande de DETR ou DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade études, à 272 912,65 € HT soit 327 495,18 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	109 165,06 €	40,00 %
Région	CRST	67 471,80 €	24,72 %
Département			
Syndicat	SDE18	4 119,00 €	1,51 %
Auto-financement			
Fonds propres		92 156,79 €	33,77 %
Emprunt			
Total HT		**272 912,65 €**	100,00 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : Mars 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er septembre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 mai 2027

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'approuver** la réalisation du projet présenté estimé à **272 912,65 € HT**.
2. **– d'approuver** le plan de financement exposé.
3. **– d'inscrire** le projet au budget 2026.
4. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'État au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

****

DELIBERATION n°2026/408 du 5 janvier 2026

Demande de subvention au CRST pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une subvention au CRST peut être obtenue pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.

- Le montant du projet s'élève à la somme de 67 471,80 € HT),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de demander** une subvention au CRST pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération 272 912,65 € HT

Subvention CRST : 67 471,80 €

Autofinancement Commune : 92 156,79 € HT

2. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.

3. **– d'autoriser** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

****

DELIBERATION n°2026/409 du 5 janvier 2026

Demande de subvention au SDE18 pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'obtention de Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) peut être obtenue auprès du SDE18 pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.

- Le montant de ces CEE s'élève à la somme de 4 119 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

4. **– de demander** l'obtention de CEE auprès du SDE18 pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération 272 912,60 € HT

CEE : 4 119,00 €

Autofinancement Commune : 92 156,79 € HT

5. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter l'obtention des CEE pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale.
6. **– d'autoriser** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

****

DELIBERATION n°2026/410 du 5 janvier 2026

Demande de soutien au CIT18 pour les travaux sur le réseau d'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de demander le soutien au CIT18 pour les travaux sur le réseau d'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'autoriser** Monsieur à faire la demande de soutien auprès du CIT18.

****

DELIBERATION n°2026/411 du 5 janvier 2026

Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026.

Annule et remplace la délibération n°2024/393 pour erreur matériel

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT concernant le mandatement de dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026 avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans ces conditions, de même que les dépenses liquidées et mandatées, donneront lieu à une ouverture de crédits au budget primitif 2026.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2025 : **99 918 Euros**
Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir des crédits à hauteur de **24 979 Euros *(25% de 99 918 €).***

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	**Montants votés en 2025** ***(BP + DM)***	**Crédits ouverts En 2026**
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	**12 000 €**	**3 000 €**
203 – Frais d'étude	*12 000 €*	*3 000 €*
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	**56 680 €**	**14 170 €**
2113 – Terrains aménagés autres que voirie	*8 000 €*	*2 000 €*
2116 – Cimetière	*5 000 €*	*1 250 €*
2131 – Bâtiments publics	*5 680 €*	*1 420 €*
2138 – Autres constructions	*25 000 €*	*6 250 €*
2157 – Matériel et outillage technique	*13 000 €*	*3 250 €*
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	**31 238 €**	**7 809 €**
231 – Immobilisation en cours	*31 238 €*	*7 809 €*
Total des dépenses d'équipement	**99 918 €**	**24 979 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des sommes précisées ci-dessus.

****

DELIBERATION n°2026/412 du 5 janvier 2026

Plan de financement des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle municipale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, le projet de travaux de rénovation énergétique et la mise en accessibilité PMR des sanitaires, dont le coût prévisionnel estimatif, maîtrise d'œuvre incluse, est de 272 912,65 €uros H.T., soit 327 495,18 €uros TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL, de CEE auprès du SDE18 et d'une subvention de la région dans le cadre du CRST.

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses HT		Recettes	
Eléments préalables aux travaux			
Diagnostic énergétique	2 566,00 €		
Diagnostic avant travaux	1 800,00 €	Autofinancement communal	92 156,79 €
Panneau information	2 500,00 €		
annonces légales	1 000,00 €		
Désamiantage	20 000,00 €	SDE 18 : Certificats Economie d'Energie	4 119,00 €
Rénovation énergétique			
Menuiseries	43 200,00 €	CRST rénovation énergétique Scénario 3 matériaux biosourcés y compris honoraires	67 471,80 €
Isolation murs	24 900,00 €		
Isolation plafond	8 100,00 €		
Ventilation	6 600,00 €		
Quote part plomberie : démontage remontage chauffage	6 000,00 €		
Quote part électricité : démontage remontage suite à doublage des murs	5 000,00 €		
Mise en accessibilité des sanitaires		DETR catégorie 6 patrimoine bâti rénovation énergétique et mise en accessibilité inclus honoraires et imprévus max 10%	109 165,06 €
Démolition intérieure	15 000,00 €		
Gros œuvre	30 000,00 €		
Carrelage faïence	9 000,00 €		
Menuiseries intérieures	12 500,00 €		
Plomberie	9 000,00 €		
Peintures	11 000,00 €		
Electricité	14 000,00 €		
Divers			
Relamping LED	1 800,00 €		
Imprévus 10% max	21 610,00 €		

Maîtrise d'œuvre			
Honoraires Cabinet Carré d'Arche = 11,5 %	27 336,65 €		
TOTAL HT	**272 912,65 €**	**TOTAL**	**272 912,65 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– d'approuver** la réalisation du projet présenté estimé à 272 912,65 €uros H.T.
2. **– d'approuver** le plan de financement exposé.
3. **– d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL.

****

INFORMATION n°2026/413 du 5 janvier 2026

AUBERGE "LES AMIS DE DIANE"

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devenir de l'auberge "Les Amis de Diane". L'auberge propose de changer son ouverture aux publics avec une nouvelle carte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de prendre** acte des informations.

INFORMATION n°2026/414 du 5 janvier 2026

Présentation du diagnostic des cloches et du beffroi
par l'expert campanaire.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le diagnostic des cloches et du beffroi par l'expert campanaire.
Des désordres sont constatés. Des travaux seront à prévoir

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **décide,**

VOTE : 6 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION

1. **– de prendre** acte du diagnostic.

Affaires diverses

- **Préparation des vœux à la population,**
  Vendredi 16 janvier 2026 à 18h30 à la Salle Municipale
- **Luminaires de Noël,**
- **Date du CCID,**
- **Demande participation MFR de Gien,**
- **Date du prochain conseil municipal (spécial budget 2026),**
  Jeudi 12 mars 2026 à 18h30, salle municipale

Levée de séance : 21h53

A Ennordres, le 5 janvier 2026

Monsieur le Maire,
Signature :



Hugues DUBOIN

Madame la Secrétaire de séance,
Signature :



Cathy PRUNIER